



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 mai 2019

L'esprit d'entreprendre : un plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a annoncé ce jeudi 2 mai, à l'université de Lyon 3 Jean Moulin, un plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Objectifs de ce plan : sensibiliser les étudiants à l'esprit entrepreneur, accélérer les projets des étudiants les plus motivés pour faire émerger des entreprises d'ambition mondiale fortement innovantes et encourager la création ou la reprise d'activité dans les régions ou chez les publics économiquement fragiles.

Depuis 2013, des bases ont été posées avec la création des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE), du diplôme étudiant entrepreneur (D2E) et du statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE). Il est ainsi apparu opportun de **prendre des mesures pour renforcer la politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant afin d'ériger le développement de l'entrepreneuriat étudiant et la sensibilisation des étudiants sur ce sujet comme priorité des prochaines années.**

Chiffres clés

Près de six ans après le lancement du plan PEPITE :

- **120 000** étudiants sensibilisés en 2018
- **30** pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE)
- **200** entreprises ont été créées par les lauréats des Prix PEPITE entre 2014 et 2017. Le Prix PEPITE récompense les meilleurs projets de création d'entreprises innovantes par les étudiants et les jeunes diplômés
- **8 200** étudiants ont bénéficié du statut d'étudiant-entrepreneur depuis 2014. Le statut national étudiant-entrepreneur peut être demandé par tout étudiant ou jeune diplômé porteur d'un projet de création d'entreprise. Ce statut permet un aménagement des études, la prolongation de la couverture sociale et un accompagnement pour faire aboutir son projet

Si **120 000 étudiants** ont ainsi été sensibilisés en 2018, le ministère souhaite désormais aller plus loin, en **multipliant les formations à l'entrepreneuriat**, en **encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études** et en **améliorant la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs.**

"L'esprit d'entreprendre" : un plan en 8 mesures

Bâti autour de **deux grands axes** "développer la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat" et "ouvrir et faire rayonner l'entrepreneuriat étudiant" et décliné en **8 mesures**, le plan se concentre sur plusieurs objectifs :

- Multiplier les formations à l'entrepreneuriat, de la première sensibilisation jusqu'au cursus approfondi
- Valoriser la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études plutôt que d'en faire un obstacle au déroulement d'un cursus d'études
- Améliorer la reconnaissance des compétences développées par les étudiants-entrepreneurs, notamment auprès des entreprises
- Ouvrir l'entrepreneuriat aux étudiants les moins favorisés
- Accélérer les projets des étudiants les plus motivés pour faire émerger des entreprises d'ambition mondiale, fortement innovantes
- Faire des pôles PEPITE des lieux de création d'innovation sur les campus, aux meilleurs standards

CONTACT PRESSE

Pôle presse du MESRI- T 01 55 55 99 12/ 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr